

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
6 décembre 2017
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 16^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 22 novembre 2017, à 10 heures

Président : M. Tommo Monthe (Cameroun)
*Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Sene

Sommaire

Point 136 de l'ordre du jour : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (*suite*)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2017

Point 145 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne (*suite*)

Point 134 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 139 de l'ordre du jour : Plan des conférences (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 136 de l'ordre du jour : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (suite)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général (A/72/7/Add.11 et A/72/371/Add.1)

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (A/72/7/Add.15 et A/72/371/Add.5)

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2017 (A/72/7/Add.2 et A/72/398)

1. **M^{me} Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses pour 2018 concernant le Groupe thématique I (A/72/371/Add.1), dit que les missions relevant de ce groupe thématique sont des instruments de caractère mondial au moyen desquels l'Organisation poursuit et applique des règlements politiques négociés. En 2017, les missions classées dans le groupe I ont contribué à prévenir les conflits et à maintenir la paix et la sécurité internationales grâce aux alertes rapides, à la médiation, à la diplomatie préventive, à l'appui électoral, aux bons offices et à la consolidation de la paix. Un grand nombre d'entre elles ont été chargées de promouvoir des solutions politiques dans des zones de conflit.

2. Le montant des ressources demandées pour 2018 au titre des missions politiques spéciales du groupe thématique I s'élève à quelque 50 millions de dollars, soit une diminution d'environ 1,1 million de dollars par rapport aux crédits approuvés pour 2017, essentiellement imputable à la réduction du montant prévu au titre des dépenses opérationnelles du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

3. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour 2018 (A/72/371/Add.5), la Contrôleuse signale que, par sa résolution 2367 (2017), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUI jusqu'au 31 juillet 2018. L'Iraq doit toujours faire face à de graves problèmes en ce qui concerne la situation politique et humanitaire, les droits de l'homme et des conditions de sécurité qui demeurent instables, car des

groupes terroristes et extrémistes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et Al-Qaida continuent d'exploiter et d'aggraver les divisions sectaires, tribales ou ethniques. Initialement prévues en 2017, les élections aux conseils de province et de district ont été reportées à 2018 et devraient être organisées au printemps, en même temps que les élections à la Chambre des députés.

4. Le montant des ressources demandées au titre de la MANUI pour 2018 s'établit à environ 111,1 millions de dollars, soit une diminution nette de 6,5 millions de dollars par rapport au montant approuvé pour 2017, qui tient essentiellement au fait que les propositions aboutiraient à une réduction nette de 15 postes et à une diminution des dépenses opérationnelles. Plusieurs des changements qu'il est proposé d'apporter à la structure de la Mission ont des incidences sur son budget pour l'année 2018. C'est notamment le cas de la création d'un groupe de la protection des femmes relevant du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et de l'ouverture d'un bureau local dans la ville de Mossoul, récemment libérée de l'EIIL, afin de suivre de près la situation sur le plan politique et sur le plan de la sécurité dans la province de Ninive, dont Mossoul est le chef-lieu.

5. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2017 (A/72/398), M^{me} Bartsiotas indique que sur les deux décisions et la résolution ayant des incidences budgétaires adoptées, seule la décision 2017/241, par laquelle le Conseil a approuvé les préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, qui doit se tenir en 2019, comme prévu dans la résolution 60/1 de la Commission, entraînerait des dépenses supplémentaires au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. En particulier, l'exécution des activités prescrites par la résolution 60/1, par laquelle la Commission a prié l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de lui fournir un appui technique et fonctionnel dans le cadre des préparatifs de sa soixante-deuxième session, nécessiterait l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 247 200 dollars au titre du fonds de réserve au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de budget-programme.

6. **M. Sene** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses pour 2018 relevant du groupe thématique I (A/72/7/Add.11), dit que le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources

demandées, sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 25 et 41 de son rapport et demande que des renseignements détaillés sur les réductions découlant de ses recommandations soient présentés à l'Assemblée générale. Le Comité consultatif réaffirme qu'il conviendrait d'établir si tous les postes au sein des missions relevant du groupe thématique I vacants depuis au moins deux ans sont justifiés et de présenter les motifs pour lesquels ils devraient être maintenus ou supprimés. En outre, le Comité consultatif a formulé plusieurs observations sur les lieux d'affectation du personnel des missions.

7. Présentant le rapport du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses de la MANUI pour 2018 (A/72/7/Add.15), M. Sene fait savoir que, en attendant les résultats de l'évaluation externe indépendante concernant notamment la structure et les effectifs de la Mission, demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2367 (2017) afin que la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq soient à même de s'acquitter des tâches qui leur ont été prescrites de la manière la plus appropriée et la plus efficace possible, et dans l'attente d'une décision du Conseil de sécurité à cet égard, le Comité consultatif n'est pas sûr que les hypothèses de planification retenues pour l'instant pour la Mission correspondent aux ressources effectivement nécessaires pour 2018. Il recommande donc que des prévisions de dépenses révisées relatives à la MANUI soient présentées à l'Assemblée générale en temps opportun et conformément à la procédure établie et que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 50 millions de dollars au titre de la Mission pour la période de six mois allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. Le Comité consultatif souligne également qu'il y a lieu de préciser le montant total des ressources dont a besoin la MANUI, notamment aux fins de la création de nouveaux postes et au titre des dépenses opérationnelles.

8. Présentant le rapport du Comité consultatif sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2017 (A/72/7/Add.22), M. Sene explique que les dépenses supplémentaires découlant des résolutions et décisions pertinentes s'élèvent à 288 700 dollars, dont 2 500 dollars à imputer sur le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et 286 200 dollars à inscrire dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Le Comité consultatif n'émet pas d'objection à la proposition du Secrétaire général de financer le montant de 2 500 dollars au moyen des ressources existantes au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-

programme de l'exercice 2016-2017 et une partie des dépenses supplémentaires, à hauteur d'un montant de 39 000 dollars, au moyen des crédits supplémentaires demandés au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. En outre, le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits supplémentaires demandés au titre du chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

9. **M^{me} Pereira Sotomayor** (Équateur), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les mandats approuvés par les organes intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies doivent être assortis d'un financement adéquat, de sorte que l'Organisation dispose des ressources financières et humaines nécessaires pour obtenir les résultats escomptés par les États Membres.

10. L'intervenante constate que les crédits supplémentaires demandés comme suite à la décision 2017/241 du Conseil économique et social seront imputés sur le fonds de réserve. Comme indiqué dans le rapport du Comité consultatif (A/72/7/Add.22), le montant du fonds de réserve approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 40,5 millions de dollars, les incidences sur le projet de budget-programme et les prévisions révisées correspondaient à un montant de 25,7 millions de dollars ; si les propositions étaient approuvées dans leur intégralité, le solde du fonds de réserve pour 2018-2019 s'élèverait à 14,8 millions de dollars. Le Groupe des 77 souhaite obtenir de plus amples informations à ce propos lors des consultations.

11. Le Secrétaire général propose de financer les dépenses supplémentaires d'un montant de 39 000 dollars résultant de l'adoption de la résolution 2017/26, par laquelle le Conseil économique et social a prorogé le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, au moyen de crédits approuvés au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 et d'engager, dans la limite des crédits ouverts au budget-programme de l'exercice 2016-2017, les dépenses d'un montant de 2 500 dollars découlant de l'adoption de la décision 2017/214, par laquelle le Conseil a décidé de nommer un membre supplémentaire au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti. Le Groupe des 77 et la Chine rappellent que le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti a été prorogé afin qu'il puisse suivre la situation et formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser le relèvement, la reconstruction et la stabilité du pays, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, dans le respect des priorités nationales

de développement à long terme et du Plan stratégique de développement d'Haïti. Le Groupe des 77 et la Chine recommandent d'approuver les ressources demandées comme suite à la résolution 2017/26 et à la décision 2017/214 du Conseil économique et social.

12. **M^{me} Rodríguez Abascal** (Cuba) estime qu'il n'est pas viable de financer les missions politiques spéciales au moyen du budget ordinaire, d'autant que la plupart d'entre elles ont été créées en vertu de décisions du Conseil de sécurité et devraient donc être financées sur le budget des opérations de maintien de la paix, sur la base du barème des quotes-parts en vigueur.

13. Le Secrétaire général a proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 un budget-programme de 5,405 milliards de dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de seulement 0,2 % par rapport à l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/274 et une diminution de 3,8 % par rapport au montant du budget-programme de l'exercice 2016-2017. Alors que les délégations partisans d'une politique de croissance zéro sont minoritaires et que des coupes budgétaires drastiques sont proposées, 1 109,6 millions de dollars, soit 20 % du budget ordinaire, ont été affectés au financement des missions politiques spéciales durant l'exercice 2018-2019, ce qui témoigne du déséquilibre entre les ressources allouées aux différentes priorités fixées par l'Assemblée générale.

14. En ce qui concerne les missions du groupe thématique I, la délégation cubaine s'oppose à l'intégration de la responsabilité de protéger dans le budget des dépenses relatives aux missions politiques spéciales relevant du mandat du Conseiller spécial pour la prévention du génocide. Aucune résolution de l'Assemblée générale ne porte création du poste de Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger. En effet, le Secrétaire général a annoncé son intention de créer ce poste dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2007/721), sans que les États Membres n'aient mot à dire. En outre, la création de ce poste n'est pas conforme à la lettre et à l'esprit des paragraphes 138 et 139 de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale. Les activités et les résultats escomptés ne reposent sur aucune base juridique, puisque l'Assemblée, dans sa résolution 63/308, a décidé de continuer d'examiner la notion de responsabilité de protéger, qui n'a été étudiée dans aucune instance intergouvernementale et dont elle n'a approuvé aucune définition.

15. La présentation des prévisions est telle qu'il est impossible d'établir une distinction claire et transparente entre les ressources allouées au Conseiller

spécial pour la responsabilité de protéger et celles allouées au Conseiller spécial pour la prévention du génocide, ainsi que leurs activités respectives. Face à une telle ambiguïté, il est difficile aux États Membres de déterminer si le Conseiller spécial pour la prévention du génocide s'acquitte de ses mandats ou poursuit des objectifs que les États Membres n'ont pas approuvés.

16. Le principe de la responsabilité de protéger constitue une source de préoccupation pour de nombreux pays, en particulier les petits pays et les pays en développement, car il ne fait pas l'objet d'un consensus, comme cela a été souligné lors du débat général de la session en cours de l'Assemblée. En outre, ce principe peut facilement être manipulé à des fins politiques, comme on l'a vu au cours de l'Histoire, pour saper le droit international, la souveraineté des États et la responsabilité fondamentale qu'ont les États de pourvoir au bien-être de leurs citoyens.

17. Cuba est la cible d'un blocus économique, commercial et financier qui, par sa nature et sa portée, constitue un acte de génocide au sens de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. La position du Gouvernement cubain sur le principe de la responsabilité de protéger ne doit pas être interprétée comme un rejet du travail du Conseiller spécial pour la prévention du génocide. La délégation cubaine présentera des amendements portant précisément sur les propositions du Secrétaire général relatives au Conseiller spécial pour la prévention du génocide durant les consultations.

18. De l'avis de **M. Al-Musawi** (Iraq), les missions politiques spéciales jouent un rôle crucial en aidant les Gouvernements et les sociétés à pérenniser la paix et à créer des institutions nationales à même de satisfaire les besoins des citoyens. La délégation iraquienne remercie les États Membres de l'appui qu'ils ont prêté à la MANUI et le Gouvernement iraquien continuera d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat.

19. Étant donné que la MANUI ne saurait accomplir sa mission et gérer ses ressources humaines efficacement sans financement, il convient d'accroître ses moyens financiers. Le montant des prévisions de dépenses de la MANUI pour 2018 devrait dès lors être revu à la hausse, car il est inférieur aux crédits approuvés pour 2017, ce qui pourrait nuire à la capacité de la Mission de s'acquitter de ses mandats. Le Gouvernement iraquien se réjouit que le Comité consultatif ait recommandé à la Mission de recruter du personnel sur le plan national et de transformer, selon qu'il convient, des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement local.

20. Dans ses rapports, le Secrétaire général devrait uniquement traiter de questions financières et administratives et s'abstenir de toutes déclarations de nature politique telles que celle figurant au paragraphe 18 de son rapport sur la MINUA ([A/72/371/Add.5](#)), qui présente de manière erronée la situation dans les zones libérées de l'EIL, où l'état de droit a été rétabli. Les autorités irakiennes compétentes étudieront les recommandations issues de l'évaluation externe indépendante dont la MANUI fait actuellement l'objet en application de la résolution [2367 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité au regard des besoins du peuple irakien, déterminés par le Gouvernement irakien durant la phase de relèvement consécutive au départ de l'EIL.

21. La délégation irakienne remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq des efforts inlassables qu'il a menés à l'appui du Gouvernement et du peuple irakiens et lui souhaite d'accomplir avec succès son mandat, qui consiste à contribuer, par des conseils, un appui et une assistance, aux activités visant à promouvoir les principes démocratiques, à protéger les droits de l'homme, à faciliter le dialogue national et la réconciliation, à appuyer la planification des opérations électorales et du recensement national, à renforcer le dialogue entre l'Iraq et les pays voisins à l'échelon régional et à mener à bien des réformes judiciaires et juridiques. Le MANUI et le Gouvernement irakien devront agir en étroite coordination pour fournir une aide humanitaire aux irakiens déplacés à l'intérieur du pays en raison des atrocités commises par l'EIL. En outre, la Mission doit continuer de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies afin d'améliorer l'intervention régionale face à la crise des réfugiés syriens.

22. **M. Awad** (République arabe syrienne) dit que, s'agissant des prévisions relatives aux missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I, le Gouvernement syrien a toujours soutenu l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, tout comme l'ancien Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie et l'ancien Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie. Pour parvenir à une solution politique et garantir le succès des initiatives de l'Envoyé spécial, la communauté internationale doit agir de concert pour combattre le terrorisme en Syrie, dans la région et dans le monde, et prendre clairement position vis-à-vis des pays, dont l'identité est connue de tous, qui appuient les groupes terroristes armés en Syrie.

23. M. Awad se félicite que, pour la première fois, le Secrétaire général ait mentionné dans son rapport ([A/72/371/Add.1](#)) la nécessité de prévenir et de réprimer

les actes de terrorisme commis par l'EIL et le Front el-Nosra, qui figurent sur la liste d'organisations terroristes établie par le Conseil de sécurité. Dans son rapport, le Secrétaire général a utilisé l'expression « groupes armés » au lieu de l'expression « groupes terroristes armés » employée par le Conseil de sécurité ; c'est une erreur qu'il convient de corriger. Par ailleurs, la situation en Syrie est qualifiée de « conflit » dans l'ensemble du rapport, alors que, dans les rapports précédents, le Secrétaire général avait utilisé les mots « crise », « guerre » et « conflit ». Étant donné que ces mots n'ont pas la même signification en droit international, le représentant de la République arabe syrienne invite le Secrétaire général à employer uniquement le terme « crise ». En outre, la délégation syrienne exprime des réserves en ce qui concerne les références à la Ligue des États arabes, puisque l'Envoyé spécial est un fonctionnaire de l'ONU sans lien avec la Ligue, aux contacts entre l'Envoyé spécial et le Comité international de la Croix-Rouge, qui n'étaient pas prévus dans le mandat de l'Envoyé spécial et à la coopération entre le Bureau de l'Envoyé spécial et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), dont le mandat est de nature militaire, concerne uniquement la zone de séparation définie par l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes ([S/11302/Add.1](#)) et n'a aucun rapport avec les affaires intérieures syriennes.

24. La délégation syrienne nourrit des réserves quant à la proposition d'accroître les effectifs du Bureau de l'envoyé spécial en poste à Genève, Damas et New York. L'augmentation des effectifs en poste à Damas au titre de toutes les composantes de la mission est particulièrement injustifiée, compte tenu de l'amélioration des conditions de sécurité en Syrie suite aux récentes victoires contre les groupes terroristes de l'Armée arabe syrienne et de ses alliés dans la lutte contre le terrorisme et ceux qui le soutiennent. Étant donné que sa participation à l'ensemble des processus politiques concernant la Syrie est essentielle, le Gouvernement syrien a participé activement aux négociations d'Astana avec la République islamique d'Iran, la Fédération de Russie, la Turquie et plusieurs groupes d'opposition armés aux négociations, qui visent à instaurer un cessez-le-feu dans l'ensemble du pays et dont M. Awad espère qu'elles permettront de mettre un terme aux combats et d'isoler effectivement l'EIL et le Front el-Nosra des autres groupes d'opposition. En outre, le Gouvernement syrien appelle les parties à renouveler leur engagement en faveur des pourparlers nationaux organisés à Genève par l'Envoyé spécial, auxquels il a également participé, et continuera à aider l'Envoyé spécial à s'acquitter de son mandat.

**Point 145 de l'ordre du jour : Rapport d'activité
du Bureau des services de contrôle interne (suite)**
(A/C.5/72/L.5)

**Point 134 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité
du fonctionnement administratif et financier de
l'Organisation des Nations Unies (suite)**
(A/C.5/72/L.5)

*Projet de résolution A/C.5/72/L.5 : Rapport d'activité
du Bureau des services de contrôle interne*

25. *Le projet de résolution A/C.5/72/L.5 est adopté.*

**Point 139 de l'ordre du jour : Plan des conférences
(suite) (A/C.5/72/L.6)**

*Projet de résolution A/C.5/72/L.6 : Plan des
conférences*

26. *Le projet de résolution A/C.5/72/L.6 est adopté.*

La séance est levée à 11 h 15.